

TdRs Atelier de réflexion pour la mise en place d'une plateforme de veille sur la gouvernance du Fonds Miner de Développement Local (FMDL) au Mali

1. Introduction :

La Coalition Malienne Publiez Ce Que Vous Payez a été créée le 30 avril 2008 et agréée sous le récépissé N° 349 / G-DG du 08 Mai 2009.

La Coalition Malienne Publiez Ce Que Vous Payez s'appuie fondamentalement sur les principes de solidarité, de transparence, de responsabilité et de partenariat pour un développement socioéconomique durable. Elle prône:

- La transparence dans toute la chaîne des activités en rapport avec les industries extractives au Mali en général et dans les zones minières en particulier ;
- Stimuler et participer au débat public et la communication entre le gouvernement, le secteur privé et la société civile sur la question des industries extractives au Mali pour promouvoir la bonne gouvernance ;
- Influencer en faveur des peuples les politiques et les lois nationales élaborées et mises en œuvres par le gouvernement malien concernant les industries extractives, les conventions d'exploration, d'exploitation, et de commercialisation signées avec toutes entreprises impliquées pour assurer un développement humain durable ;
- Promouvoir et défendre les droits des populations et travailleurs des régions d'activités des industries minières d'une part et du Mali entier d'autre part ;
- Contribuer à la promotion d'une meilleure répartition des rôles et responsabilités entre les partenaires intervenant dans la transparence et la gouvernance ;
- Accroître la participation et la prise en compte des préoccupations des femmes et des enfants dans les zones minières ;
- Lutter contre la corruption et la mal gouvernance sous toutes ces formes.

2. Contexte :

Sans être un Eldorado, le Mali a toujours été perçu comme un pays à potentiel minier important, en témoigne une activité minière artisanale multiséculaire encore intense de nos jours. Depuis les temps immémoriaux, de grandes quantités d'or étaient extraites du Bourré et du Bambouk faisant la fierté des anciens empires du Mali.

A côté de cet orpaillage multiséculaire, l'exploitation industrielle de l'or a fait son apparition au Mali en 1984 avec l'ouverture de la première unité de production industrielle à Kalana exploitée par la SOGEMORK. Le Mali, actuellement compte 11 mines d'or industrielles en activité. Cette industrialisation à outrance a conduit à plusieurs réformes successives dont la dernière en date est l'**Ordonnance N°2019-022/P-RM du 27 septembre 2019** Portant Code Minier en République du Mali et le **Décret N°2020-0177 / PT-RM du 12 novembre 2020** fixant les Conditions et les Modalités d'application du Code Minier en République du Mali.

Cette nouvelle législation minière malienne de 2019 institue un Fonds minier de développement local (FMDL) en ses articles 83 et 84. D'une part, le gouvernement l'alimentera à hauteur de (20%) des redevances proportionnelles collectées, liées à la valeur des produits extraits et/ou vendus et d'autre part, des titres miniers d'exploitation de mines et les bénéficiaires d'autorisation d'exploitation industrielle de substances de carrières à hauteur de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) du chiffre d'affaires hors taxe au cours du mois ou de la valeur des produits extraits au cours du mois. A l'analyse des données tirées des rapports ITIE, nous pouvons espérer que la mobilisation des ressources annoncées à travers ce Fonds pourrait valoir plus de 11,5 millions de livres sterling par an (environ plus de 8-9 milliards de Francs CFA), soit plus du double des revenus miniers actuellement alloués au niveau local. Mais l'espoir de voir mobiliser ces ressources importantes, dépendrait des contributions faites par les mines déjà en exploitation.

Le Mali est l'un des 29 pays africains qui ont inclus des exigences de développement local dans la législation minière récente selon les données tirées du catalogue des lois sur le développement communautaire dans le secteur minier.¹ La conception des réglementations et les difficultés dans leur mise en œuvre en Guinée Conakry et au Burkina Faso fournissent des leçons qui pourraient guider le FMDL du Mali.

A l'heure actuelle des consultations sont en cours au niveau des institutions de la République pour la finalisation du Décret fixant l'organisation, le Fonctionnement et les Modalités de gestion du Fonds Minier de Développement Local (FMDL).

La société civile a joué et continuera de jouer un rôle actif dans ce processus jusqu'à son terme. C'est dans ce cadre que, la Coalition Publiez Ce Que Vous Payez Mali, consciente de son rôle de 1^{er} plan pour la prise en compte des intérêts des communautés locales, dans le cadre de son plaidoyer pour l'opérationnalisation du FMDL, convaincue que le FMDL ne doit être utilisé exclusivement que dans des investissements sociaux au profit des communautés, envisage d'organiser un « **Atelier de réflexion pour la mise en place d'une plateforme de veille sur la gouvernance du Fonds Minier de Développement Local (FMDL) au Mali** ». Cette initiative est soutenue par l'IIED, le CCSI dans le cadre de la mise en œuvre du Projet ALIGN.

Les conclusions de cet atelier soutiendront les efforts de PCQVP-Mali, CCSI et IIED pour mettre en place des mécanismes sur la gouvernance et l'utilisation des revenus miniers issus du FMDL au Mali.

3. OBJECTIFS DE L'ATELIER

3.1:OBJECTIF GENERAL

Cet atelier vise à s'inspirer des expériences d'autres pays de la sous-région Ouest Africaine (Burkina Faso, Guinée Conakry), pour murir les réflexions sur l'opportunité de la mise en place d'un cadre de veille de la société civile sur la gouvernance du FMDL au Mali.

¹<https://www.iied.org/fr/lancement-dun-catalogue-de-lois-sur-le-developpement-communautaire-dans-le-secteur-minier>

3.2 : OBJECTIFS SPECIFIQUES :

De façon spécifique, il s'agira de :

- Partager avec les participants les expériences de structure de veille de la société civile en Guinée et Burkina Faso;
- Recueillir les avis des participants sur la nécessité de la mise en de la Plate-forme de veille sur la gouvernance du FMDL au Mali ;
- Obtenir l'adhésion des participants à l'idée de la Plate-forme de veille sur la gouvernance du FMDL au Mali ;
- Identifier le format et le nombre potentiel de la composition future des membres de la plateforme de veille sur la gouvernance du FMDL au Mali;

4. RESULTATS ATTENDUS DE L'ATELIER:

Au terme de l'atelier les résultats suivants sont atteints :

- Les expériences de structure de veille de la société civile en Guinée et Burkina Faso sur la gouvernance du FMDL sont partagées avec les participants;
- Les avis des participants sur la nécessité de la mise en de la Plate-forme de veille sur la gouvernance du FMDL au Mali sont recueillis ;
- L'adhésion des participants à l'idée de la Plateforme de veille sur la gouvernance du FMDL au Mali est obtenue ;
- Le format et le nombre potentiel de la composition future des membres de la plateforme de veille sur la gouvernance du FMDL au Mali sont identifiés.

5. Participants :

Cet atelier va réunir 35 participants appartenant aux :

- Institutions de la République (HCC 02) ;
- Services techniques 02 (ITIE, CMM)
- Société civile 11 (FDS, AMDH, ASCOMA, DEMESO, CAD, CAFO, RDL, RMJLCP, GUAMINA, SEKO-ONG, RJAD) ;
- Alliées PCQVP-Mali 07 (ASFA-21, FEMIMA, FOOSC, AJVE, AMM, Ordre des Conseils Fiscaux, Ordre des comptables agréés du Mali, jeune chambre, CNSC, FER Mali) ;
- Presse 05 (Le Républicain, L'indépendant, Malien, Référence du Mali, Eco média)
- Coordination PCQVP-Mali (03)

6. Date: 09 Mars 2022 à partir de 09 h 15

7. Durée: 1 jour.

8. Lieu: Bamako.

9. Logistique et Personne contact :

Pour toutes questions spécifiques, adressez-vous à :

-M. Nouhoum DIAKITE Coordinateur PCQVP-Mali

Email:pcqvpmali@gmail.com // nouhoumdiakite77@gmail.com ,

Tel: (+223) 70 26 33 63 // 76 13 55 52 // 64 60 05 34;

10. Programme : jour de l'atelier